

Thouars, Le 30 mars 2018



Information Presse

Débat national sur la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

Le cadre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (« PPE »)

Face au réchauffement climatique, les territoires deviennent peu à peu les maillons clés pour répondre aux enjeux de la transition énergétique. En effet, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), en août 2015, soulève le rôle des territoires avec l'ensemble des acteurs locaux.

L'enjeu est de limiter, tous ensemble, à moins de 2°C, le réchauffement maximal de notre planète (objectif de la COP21). La stratégie nationale s'appuie donc sur des engagements internationaux, mais ce n'est qu'ensemble, à l'échelle locale, que nous pourrons communément remplir ces objectifs.

A l'échelle nationale, la loi LTECV repose sur deux piliers majeurs pour répondre à ces objectifs :

- Dans un premier temps, la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) permet de piloter la décroissance des émissions de gaz à effet de serre de la France avec le facteur 4 en perspective de 2050.
- Dans un second temps, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), est désignée comme l'outil de pilotage de la politique énergétique. Cette programmation permet de diriger le développement à moyen terme de l'ensemble des ressources énergétiques du pays ; en cohérence avec les objectifs sur le long terme.

Ainsi, en application de la loi LTECV, l'État doit d'ici fin 2018 réviser la « PPE ». Ce document fixera les priorités de la France en matière d'énergie pour 10 ans, jusqu'en 2028. De mars à juin 2018, le public est invité à donner son avis et formuler ses propositions sur ses priorités.

Un débat national

Il s'agit d'un débat, d'ordre national, qui se déclinera dans les territoires où les enjeux énergétiques sont importants. Une manière de permettre à chacun, de transmettre les messages correspondant à leurs spécificités.

Le débat public n'est ni un référendum ni un sondage d'opinion. L'enjeu est de pouvoir s'exprimer, d'argumenter et de prendre en compte l'ensemble des participants.

Ces investigations permettent donc de relayer les préoccupations et opinions des acteurs du territoire et de contribuer à la prise en considération d'une « expertise citoyenne ».

Ce débat est organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Il s'agit d'une autorité administrative neutre et indépendante : la garante de l'organisation de débat public dans les territoires. La CNDP doit veiller à la participation du public dans le cadre de l'élaboration de différents projets, plans et programmes, présentant de forts enjeux socio-économiques ou qui ont des impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

Débattez sur la PPE à Thouars

La Communauté de communes du Thouarsais engagée depuis de nombreuses années dans la Transition énergétique co-organise avec la Commission Nationale du Débat Public une soirée sur la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Ce débat public est donc ouvert à tous : une manière de comprendre, d'échanger et d'établir des priorités communes. Chacun des participants aura l'opportunité de s'exprimer sur sa vision de la PPE :

le mercredi 4 avril à 18h

au Conservatoire Tyndo

(6 rue du Président Tyndo), à Thouars.

Animé par Jean François Hélas, membre de la Commission Particulière du Débat Public, les échanges seront ouverts sur le mix énergétique de demain. Énergies renouvelables, fossiles ou nucléaires, quelle proportion donner à chacune ? Quelle place accorder à la maîtrise de l'énergie et aux réseaux ?

La PPE doit également définir les moyens d'agir. Un temps sera ouvert sur les outils à déployer pour accélérer le développement des énergies renouvelables. Réglementation, fiscalité, financement, gouvernance, autant de thèmes pouvant être débattus pour avancer sur ce sujet. Enfin, la baisse des consommations énergétiques doit également être

au cœur des échanges pour envisager d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Plan Climat Air Énergie Territorial Thouarsais

Ce débat est organisé dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes du Thouarsais.

La PPE est inscrite dans un schéma national tandis que le PCAET renforce le rôle des intercommunalités. Depuis la loi TEPCV, elles doivent jouer désormais le rôle de « coordinatrice » de la transition énergétique.

La Communauté de Communes du Thouarsais n'a pas attendu cette obligation pour s'engager en faveur de la lutte contre le changement climatique et le développement des énergies renouvelables. Depuis plus de 10 ans, de nombreuses actions ont été menées avec les acteurs du territoire.

En 2015, la Communauté de communes du Thouarsais a été retenue à l'appel à manifestation d'intérêt national « *Territoire à énergie positive pour la croissance verte* » à l'appel à projet « *Territoire à énergie positive en Poitou-Charentes* » lancé par l'ADEME et la Région Poitou-Charentes.

Parallèlement, l'objectif de devenir Territoire à Énergie Positive (TEPOS) à l'horizon 2050 a été inscrit au projet de territoire en 2016.

Cette année, la Communauté de Communes du Thouarsais souhaite mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire : économiques, agricoles, sociaux, mais aussi les citoyens pour élaborer un nouveau programme d'actions visant l'objectif TEPOS qui constituera la « colonne vertébrale du PCAET ».

A l'image du colibri reprise par Pierre Rabhi, chacun peut faire sa part pour engager la transition. Ainsi, la Communauté de communes souhaite s'appuyer sur « les colibris locaux » pour élaborer son Plan Climat pour les 6 ans à venir.

Afin d'identifier des projets fédérateurs et de permettre à l'ensemble des acteurs du territoire de s'exprimer sur sa vision de la transition énergétique, un questionnaire en ligne est proposé :

Retrouvez-le et complétez-le avant le 24 avril sur

www.thouars-communaute.fr

Le service Énergie Climat sera également présent sur le marché de Thouars.

***Le vendredi 6 avril de 8h à 13h**

***Le vendredi 13 avril de 8h à 13h**

Nous vous proposerons de remplir le questionnaire et de répondre à toutes vos questions sur le Plan Climat Air Énergie Territorial.

Les idées d'actions proposées dans le questionnaire seront valorisées lors de la phase de co-construction du programme d'action du Plan Climat Air Énergie Territorial.

En savoir plus sur le PCAET

Il s'agit d'une programmation, lancée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), qui fixe comme lieu d'action « le territoire » lui-même. Ainsi, il y a une véritable volonté de faire transparaître des actions au niveau local, car le territoire représente le lieu d'interaction où sont réunis l'ensemble des acteurs du territoire (économiques, agricoles, sociaux, mais aussi les citoyens).

Il est aussi question à travers ce PCAET de montrer grâce aux objectifs de la transition énergétique que les opportunités peuvent s'offrir à chaque territoire.

« La transition énergétique ne se limite pas à une question environnementale. Elle offre bien au contraire une vision '3D' » (ADEME).



Optimisation budgétaire :

* Réduire la facture énergétique des ménages

- * Moins de charges et plus de compétitivité pour les entreprises
- * Obtention de nouvelles ressources financières (financement participatif)

Source : Freepick

Attractivité économique :

- * Opportunités offertes par la transition énergétique (bassin d'emplois)
 - La rénovation des bâtiments
 - Les énergies renouvelables

Qualité de vie :

- * Valorisation des ressources
 - * Le retour à la consommation plus locale et durable

Contact :

Service communication, Christine Dubard-Boisseau, 05 49 66 73 14/06 80 40 09 13